

SYNDICAT MIXTE DU HAUT VAL DE SEVRE ET SUD GATINE
 ZI Verdeil – B.P. 10023 – 79403 - Saint - Maixent –l'Ecole

Procès-verbal de la réunion du comité syndical
du 27 Juin 2017

Le 27 juin 2017, à 9 heures 30, les membres du comité syndical se sont réunis sur première convocation, au siège du SMC

Date de convocation : 16 juin 2017

Date d'affichage de la convocation : 16 juin 2017

- Nombre de mandats	254
- Nombre de mandats présents	189
- Quorum	128
- Pouvoirs	0
- Votants	189

Monsieur Jean-Pierre GARAUULT, délégué de la Communauté de communes SAINT MARTIN de SAINT MAIXENT, est nommé secrétaire de séance.

Etaient Présents :

AUGE	
AZAY-LE-BRULE	M. Jacques DURAND
CHERVEUX	M. Michel GELIN
LA CRECHE	M. Philippe MATHIS - M. Michel GIRARD
FRANCOIS	
SAIVRES	M. Jean-Louis BARREAULT
EXIREUIL	M. Christian DUPUIS
NANTEUIL	
ROMANS	M. Christian RIDOUARD
St MAIXENT L'ECOLE	
St MARTIN de St MAIXENT	M. Jean-Pierre GARAUULT
Ste EANNE	
Ste NEOMAYE	M. Roger LARGEAUD – M. Francis TESSERAU.
SOUVIGNE	M. Daniel PERGET
C.C. HAUT VAL DE SEVRE	M. Régis BILLEROT – M. Didier JOLLET
C.C. PAYS SUD GATINE	M. Eric CATHELINEAU - M. Christian RONGEON
C.C. PARTHENAY-GATINE	M. Louis Marie GUERINEAU
C.C. CPMVB	

Etaient excusés:

AUGE	M. Fabrice ALLARD - M. Gérard PERRIN
AZAY-LE-BRULE	M Pierre BRACONNEAU
CHERVEUX	M. Bernard BLIN
FRANCOIS	M. Jean-Pierre BERTHELOT - M. Joël COSSET
St MAIXENT L'ECOLE	M. Claude BALOGE
C.C. CPMVB	M. Claude JUCHAULT

Pouvoirs: néant

Ordre du jour :

Compétence générale

1. Adoption du PV du comité du 14 mars 2017
2. Compte rendu des délégations d'attribution au Président et au bureau
3. Admission en non valeur

4. Décision modificative 2017 au budget principal n° 1
5. Agenda d'accessibilité programmée Ad'AP des ERP
6. Plan de prévention des risques psychosociaux
7. Fermeture de postes

Compétence rivières

8. Convention avec le SYRLA pour le remboursement des frais d'enquête publique
9. Convention avec le CPIE pour la mise en place d'animations pédagogiques

Compétence déchets

10. Admissions en non valeur
11. Décision modificative N°1
12. Convention avec la CAN pour l'utilisation de la déchetterie de La Crèche
13. Projet photovoltaïque sur l'ancien site d'enfouissement de « la lande »
14. Adoption du rapport annuel déchets

Questions diverses

COMPETENCE GENERALE

1. Approbation du compte rendu du comité du 14 mars 2017

N° 1- 27.06.2017 – C – 25 - COMPETENCE GENERALE - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 14 MARS 2017

M. le Président demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du comité syndical qui s'est tenu le 14 mars 2017.

Aucune modification n'étant apportée, M. le Président soumet l'approbation dudit procès-verbal au vote.

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 189 - Pour : 189 - Contre : 0 - Abstention : 0

2. Compte rendu des délégations au Président en vertu de la délibération n°8 – 27.05.2014. C30 du 27 mai 2014 et de la délibération complémentaire n°5 – 18.11.2014 C69 du 18 novembre 2014

Nature de l'acte (contrat, marché etc.)	Objet	Tiers cocontractant	Durée de l'engagement	Montant (éventuel)
Contrat	Collecte DASRI	Croix blanche CERIZAY 79700 La Petite Boissière	1 an	Tarif CDPS
Contrat	Collecte DASRI	SCM HORIZON 79370 MOUGON	1 an	Tarif CDPS
Contrat	Collecte DASRI	SCM TBD 79230 AIFFRES	1 an	Tarif CDPS
Contrat	Collecte DASRI	TESSON Bérengère 79000 NIORT	1 an	Tarif CDPS
contrat	Collecte DASRI	Cabinet infirmier DESNOUES 792020 SECONDIGNY	1 an	Tarif CDPS
contrat	Collecte DASRI	Dr Didier LAURENCON 79220 CHAMPDENIERS	1 an	Tarif CDPS
contrat	Collecte DASRI	Dr TODEA TIMEA GABRIELLA 79180 CHAURAY	1 an	Tarif CDPS

Compte rendu des délégations au bureau en vertu de la délibération n° 9.27.05.2014 C31 du 27 mai 2014

Nature de l'acte (contrat, marché etc.)	objet	Tiers cocontractant	Durée de l'engagement	Montant (éventuel)
Convention	Réparation des filets du quai de transfert	SMITED	Durée des travaux	10 786,68 € ht
Marché	Ligne de trésorerie	CA CIB	1 an	600 000,00 €
Vente	Compacteur monobloc	Comptoir des affaires 82700 St Porquier		1 200,00 € ht
Vente	Combiné bois	SARL Michel VELLENEUVE 85390 CHAVAGNES		864,50 € ht
Convention	Participation au repas des agents	CC HAUT VAL DE SEVRE	1 an	1.22 € par repas

Le comité syndical n'a pas de remarques.

3. Admissions en non valeur

N° 3- 27.06.2017 – C – 27 – BUDGET PRINCIPAL - ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le comptable ayant fourni les preuves écrites des poursuites infructueuses, il est demandé au comité syndical d'admettre en non-valeur la somme de **24,61 €** décomposée comme suit

Année	Nom du débiteur	RAR
2012	SENELIER Frédéric	24,61

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 189 - Pour : 189 - Contre : 0 - Abstention : 0

4. Décision modificative 1 au budget principal 2017

N° 4- 27.06.2017 – C – 28 - COMPETENCE GENERALE – BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Président indique qu'il est tenu de réaliser les ajustements budgétaires suivants :

Investissement - Dépenses				
Libellé	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Chapitre	Montant
déficit d'investissement reporté	0,00 €	133 073,37 €	001	133 073,37 €
remboursement capital emprunt	0,00 €	5 228,00 €	16	5 228,00 €
autre matériel - aire couverte La Crèche	4 900,00 €	5 500,00 €	21	10 400,00 €
matériel de bureau - services généraux	15 000,00 €	0,00 €	21	15 000,00 €
immobilisations en cours - gendarmerie	28 000,00 €	-5 228,00 €	23	22 772,00 €
	47 900,00 €	138 573,37 €		186 473,37 €

Remboursement capital : emprunt de 160.000€ extension gendarmerie
Gymnase La Crèche : éclairage - travaux en régie

Investissement -Recettes				
Libellé	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Chapitre	Montant
excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	133 073,37 €	1068	133 073,37 €
virement de la section de fonctionnement	0,00 €	53 400,00 €	021	53 400,00 €
	0,00 €	186 473,37 €		186 473,37 €

Fonctionnement - Dépenses				
Libellé	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Chapitre	Montant
dépenses imprévues	0,00 €	20 000,00 €	022	20 000,00 €
virement à la section d'investissement	0,00 €	53 400,00 €	023	53 400,00 €
charges à caractère général	0,00 €	186 793,77 €	011	186 793,77 €
créances admises en non valeur	0,00 €	500,00 €	65	500,00 €
charges financières	0,00 €	2 162,00 €	66	2 162,00 €
	0,00 €	262 855,77 €		262 855,77 €

charges financières : 1662€ intérêts emprunt de 160.000€ extension gendarmerie
500€ intérêts ligne de trésorerie

Fonctionnement - Recettes				
Libellé	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Chapitre	Montant
report à nouveau fonctionnement	0,00 €	262 855,77 €	002	262 855,77 €
	0,00 €	262 855,77 €		262 855,77 €

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 189 - Pour : 189 - Contre : 0 - Abstention : 0

M. MATHIS remarque que la décision modificative est la même que celle présentée en bureau, et que toutes les questions ont déjà été posées.

5. Agenda d'accessibilité programmée Ad'ap des ERP

N° 5- 27.06.2017 – C – 29– COMPETENCE GENERALE - AGENDA D'ACCESSIBILITE

Monsieur le Président rappelle que le SMC a préparé un agenda d'accessibilité pour l'ensemble des bâtiments du SMC, classés ERP (établissement recevant du public). Certaines actions ont déjà été réalisées dans différents bâtiments (salle omnisports notamment).

Il convient de formaliser l'agenda de réalisations des travaux de mise en accessibilité, et il présente le tableau récapitulatif.

Il demande au comité syndical de valider l'agenda et de l'autoriser à signer toutes pièces à intervenir.

Après délibération, le comité syndical accepte les travaux à réalisés et valide le planning prévisionnel de réalisation sur les années 2016 à 2018. Il autorise le Président à signer toutes pièces y afférent.

Il convient de formaliser l'agenda de réalisations des travaux de mise en accessibilité, et il présente le tableau récapitulatif ci joint.

Il demande au comité syndical de valider l'agenda et de l'autoriser à signer toutes pièces à intervenir.

Après délibération, le comité syndical accepte les travaux à réalisés et valide le planning prévisionnel de réalisation sur les années 2015 à 2018. Il autorise le Président à signer toutes pièces y afférent.

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 189 - Pour : 189 - Contre : 0 - Abstention : 0

BATMENTS	CATEGORIES	BUDGET	ANNEE	COUT en € TTC	Subvention FIPHFP	Taux d'accessibilité Apres Travaux	Observations	
SIEGE	5 ème Catégorie TYPE W L	DECHETS	2015			51%	Année du Diagnostic	
			2016	€	-	51%	Année demande de Subvention	
			2017	€	65 401,33	32 121,00	92%	
			2018	€	7 670,00		100%	
			TOTAL	€	73 071,33			
Gymnase de Chantoiseau	3 ème Catégorie TYP E X	AIRE COUVERTE	2015			44%	Année du Diagnostic	
			2016	€	3 380,00	75%	TX déjà effectués	
			2017	€	2 700,00	85%		
			2018	€	3 070,00	100%		
			TOTAL	€	9 150,00			
Gendarmerie de St maixent	5 ème Catégorie TYPE W	GENDARMERIE	2015			46%	Année du Diagnostic	
			2016	€	-	46%		
			2017	€	2 420,00	71%		
			2018	€	4 560,00	100%	Dérogation en cours (ERP(RDC)/ERT(RD J et R+1))	
			TOTAL	€	6 980,00			

M. MORICHON précise que la majorité des travaux se fait au siège administratif. M. MATHIS ajoute que ces travaux sont subventionnés à hauteur de 32121 € ht et qu'il ne faut pas hésiter à solliciter les subventions du FIPHFP, qui sont cumulables avec celles de la DETR pour les communes.

6. Plan de prévention des risques psychosociaux

6.27.06.2017. C 30 - COMPETENCE GENERALE - APPROBATION DU PLAN D ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

M. le Président rappelle à l'assemblée que le SMC a engagé une démarche de prévention des risques psychosociaux en 2016, avec le concours du préventeur du SMC.

Pour ce faire, la méthodologie employée s'est basée sur une démarche volontaire et participative, à chaque étape de la réalisation du document.

Le plan d'actions pour lutter contre les RPS a été présenté au CHSCT du 16/06/2017 et a reçu un avis favorable.

Il est résumé comme suit :

ACTIONS	PILOTE
Mettre en œuvre un groupe projet dédié au service collecte OM et ses problématiques (temps pause, entraide/polyvalence et cohésion, faire tourner les agents le vendredi au service, projet collecte en 2x8,...)	Alain OUVRARD
Former les encadrants aux pratiques managériales (encadrement + animation d'équipe + gestion des conflits)	Michaël TRIBOT
Travail en sécurité « Entretien des Rivières » (réflexion sur le travail à trois à systématiser en pentes ou à grande distance ; réflexion sur utilisation de talkies-walkies)	Francis BLAIS
Gestion du temps de travail / répartition du temps de travail	Marc MORIN Christophe FAUGEL
Mettre en place une communication régulière sur le SMC à destination des usagers et des agents (notamment en mettant en place des réunions)	Noël MORICHON Marina CHAPPELLE
Reconnaissance du travail et proximité	
Résolution de problèmes	
Revoir la position géographique des bureaux	Noel MORICHON
Réfléchir à un protocole de gestion des appels (guide méthodologique + FAQ dématérialisée) et revoir la musique d'attente pour calmer les humeurs des usagers	Géraldine GIRARD
Cohésion – convivialité	
Relais managerial	
Organiser des sorties professionnelles entre services	Christophe FAUGEL
Entraide solidarité	
Développer le bien être matériel	
Mettre en place une boîte à idées	Nathalie FREITAS
Former les utilisateurs pour les équipements et machines et mettre en place un "parcours accueil" (sécurité, administratif,...)	

En conséquence, M. le Président demande aux membres du Comité Syndical :

- De valider le choix des actions de prévention qui seront engagées,
- De valider le plan d'actions des RPS qui lui est présenté,
- De prévoir le montant nécessaire pour les actions au budget
- De signer toutes pièces à intervenir

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 189 - Pour : 189 - Contre : 0 - Abstention : 0

M. MATHIS demande quelles sont les subventions obtenues : M. MORICHON précise que les subventions sont de 15000 € sur une dépense subventionnable de 18000 €. Le SMC est une des premières collectivités à avoir fait cette démarche, précise t il, alors qu'elle est obligatoire. Si des élus sont intéressés pour s'associer à cette démarche, des places de pilotes d'actions sont encore disponibles.

M. GUERINEAU demande quelle est la charge de travail concernée ? M. MORICHON indique deux réunions.

Cette démarche a-t-elle été acceptée par le personnel ?

M. BILLEROT donne la parole à Mme GIRARD, qui indique que tout le personnel s'est senti plus ou moins pris en compte dans l'étude.

M. BILLEROT informe que l'important était de savoir si des agents étaient proches du burn out L'inquiétude générée par l'avenir était ressentie dans l'étude.

M. CATHELINEAU demande si cette étude revêt un caractère obligatoire pour toutes les collectivités, même les petites communes ne disposant que d'un agent ?

M. MATHIS répond que oui, mais les plus grosses collectivités sont les plus urgentes. D'autre part, le volet RPS se rajoute au document unique de la collectivité. Il faut donc que la collectivité ait déjà validé son document unique.

7. Fermeture de postes

N° 7- 27.06.2017 – C – 31 - COMPETENCE GENERALE – SUPPRESSIONS DE POSTES

M. le Président indique que les évolutions de grade induisent les modifications de postes suivants :

Postes à supprimer au 1^{er} juillet 2017 :

3 adjoints techniques 2^{ème} classe 35h

Décision des membres du Comité: Votants : 189 - Pour : 189 - Contre : 0 - Abstention : 0

COMPETENCE RIVIERES

8. Convention avec le SYRLA pour le remboursement lié à l'enquête publique

Il sera demandé aux membres du Comité syndical 'd'autoriser le Président à signer la convention, concernant les frais suivants :

Frais d'enquête publique					
Service rivières CTMA 2016-2020					
au 26/06/2017					
FRAIS				montant	payé par
annonces légales				2 912,57	SMC
conception d'affiches				436,56	
				321,00	SMC
				115,56	SYRLA
Commissaire enquêteur				4227,42	
	indemnités			3124,2	SMC
	déplacement			139,84	SMC
	divers			45,18	SMC
	charges			918,2	SMC
Les frais d'annonces légales et de commissaire enquêteur sont mutualisées et donnent lieu à remboursement par le SYRLA;					
remboursement :	annonces légales			1456,29	
	commissaire enquêteur			2113,71	
	TOTAL			3570,00	

N° 8- 27.06.2017 – C – 32 - COMPETENCE GENERALE – APPROBATION DE LA CONVENTION D'ENTENTE SMC SYLA / REMBOURSEMENT DE FRAIS LIES A L'ENQUETE PUBLIQUE

M. le Président indique que le SMC a une convention d'entente annuelle avec le SYRLA pour son fonctionnement : tâches administratives et techniques.

Dans le cadre de cette convention, les CTMAs des deux collectivités sont devenus deux volets d'un même CTMA, et le SMC est le mandataire pour le Contrat auprès de la Préfecture, et des partenaires financiers. Il

a donc pu lancer l'enquête publique, pour laquelle des frais sont répertoriés. La mutualisation des coûts permet des économies sur les deux collectivités.

En tant que mandataire, le SMC a payé des frais afférents aux deux collectivités. Il convient que le SYRLA le rembourse pour la partie le concernant.

Monsieur le Président présente la convention et l'état récapitulatif des dépenses.

Il demande au comité syndical de valider la convention, de l'autoriser à la signer, ainsi que toutes pièces à intervenir.

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 189 - Pour : 189 - Contre : 0 - Abstention : 0

9. Convention avec le CPIE pour la mise en place d'animations pédagogiques

N° 9- 27.06.2017 – C – 33 - COMPETENCE GENERALE – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE CPIE POUR LA MISE EN PLACE D'ANIMATIONS RIVIERES

M. le Président indique que le SMC a approuvé le CTMA, dont une des actions de communication comprend les animations pédagogiques auprès des écoles.

Monsieur le Président présente la convention à intervenir et l'état récapitulatif des dépenses.

Le CPIE prévoit de travailler avec 9 écoles du territoire, en 3 interventions, et d'aborder différents sujets en lien avec l'eau (les oiseaux des rivières, les êtres vivants dans les rivières, la ripisylve...) Ce programme pourrait se mettre en place la première année, et s'étaler sur 5 ans (les cinq années du CTMA). Le montant de l'animation sera d'un maximum de 250 € (frais de transport inclus), ce qui amène à un total maximum de 8 000 € par an.

Cette convention est valable pour l'année scolaire 2017-2018, avec une reconduction possible sur les années suivantes (à déterminer par la collectivité qui aura la compétence gemapi au 1^{er} janvier 2018).

Il demande au comité syndical de valider la convention pour la première année, de l'autoriser à la signer, ainsi que toutes pièces à intervenir.

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 189 - Pour : 189 - Contre : 0 - Abstention : 0

M. LARGEAU pose une question en dehors de l'ordre du jour. La cotisation au FDGDON a déjà été évoquée, mais il souhaiterait revenir dessus. Sa commune ne cotise pas et ne bénéficie donc pas de l'appui du FDGDON pour la lutte contre les ragondins. Le SMC ne pourrait-il pas prendre la politique de lutte contre les ragondins à sa charge ?

Le SMC avait déterminé la lutte contre les ragondins en axe prioritaire sur le territoire, avec des subventions possible de la part de l'Europe. Il s'avère que les possibilités de subventionnements sont nulles si le territoire desservi n'est pas aussi étendu que le département, le FDGDON étant déjà subventionné. Il n'est pas dans la compétence du SMC de faire ce travail mais plutôt de le coordonner, d'où la nécessité de trouver des partenariats avec les associations de pêche ou de chasse locales, comme cela se passe à Cherveux indique M. GELIN ou sur d'autres communes.

M. BILLEROT remarque qu'il est possible de mettre quelque chose en place si c'est la volonté des communes, mais il s'agit d'une démarche contraignante, et soucieuse du bien-être animal, soumise à une réglementation stricte.

COMPETENCE DECHETS

10. Créances irrécouvrables

N° 10- 27.06.2017 – C – 34 – BUDGET DECHETS – CREANCES IRRECOUVRABLES

Il sera demandé aux membres du Comité syndical d'accepter

- Les non valeurs, pour un montant de 221,87 € au compte 6541 du budget déchets

Année	Nom du débiteur	RAR
2012	ASSELEIN Johan NC	33.49
2012	ASSELEIN Johan	31.89
2009	CAILLON Jean Claude	0.50
2013	FERRER Leila NC	93.29
2014	ROY Catherine	62.70

- les créances éteintes, pour un montant de 989,19 € au compte 6542 du budget déchets.

Année	Nom du débiteur	RAR
2015	GIRAUDET PHILIPPE	187.28
2013	EURL WARNET HENRI	9.08
2014	EURL WARNET HENRI	33.00
2015	GARAGE PANIER FLEURI	268.40
2014	MAG PRESSE PRUNIER	44.00
2013	BONNIFET LAURENT	58.85
2011	NATY	49.85
2011	BLAIS ERIC	33.23
2014	SALONS H AIR ZEN	305.50

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 37 - Pour : 37 - Contre : 0 - Abstention : 0

11. Décision modificative n°1 budget déchets

N° 11-27.06.2017 – C – 35 - COMPETENCE GENERALE – BUDGET DECHETS : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Président indi

que qu'il est tenu de réaliser les ajustements budgétaires suivants :

Investissement - Dépenses				
Libéllé	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Chapitre	Montant total
dépenses imprévues		50 000,00 €	020	50 000,00 €
renouvellement véhicules collecte OM	100 000,00 €		21	100 000,00 €
bornes apport volontaire	30 000,00 €		21	30 000,00 €
conteneurs om	300 000,00 €		21	300 000,00 €
caissons et compacteurs	0,00 €		21	0,00 €
composteurs	5 000,00 €		21	5 000,00 €
matériel et travaux divers	50 000,00 €	761 529,15 €	21	811 529,15 €
murs préfabriqués	50 000,00 €		21	50 000,00 €
accessibilité	0,00 €	60 000,00 €	23	60 000,00 €
	535 000,00 €	871 529,15 €		1 406 529,15 €

Investissement - Recettes				
Libelle	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Chapitre	Montant
excédent reporté	0,00 €	1 374 529,15 €	001	1 374 529,15 €
subventions - accétabilité des bâtiments	0,00 €	32 000,00 €	13	32 000,00 €
	0,00 €	1 406 529,15 €		1 406 529,15 €

Fonctionnement - Dépenses				
Libelle	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Chapitre	Montant
dépenses imprévues	0,00 €	30 000,00 €	022	30 000,00 €
charges à caractère général	0,00 €	340 844,30 €	011	340 844,30 €
créances admises en non valeur	0,00 €	5 000,00 €	65	5 000,00 €
	0,00 €	375 844,30 €		375 844,30 €

Fonctionnement - Recettes				
Libelle	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Chapitre	Montant
excédent reporté	0,00 €	375 844,30 €	002	375 844,30 €
	0,00 €	375 844,30 €		375 844,30 €

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 37 - Pour : 37 - Contre : 0 - Abstention : 0

12. Convention avec la CAN pour l'utilisation de la déchetterie de La Crèche

N° 12- 27.06.2017 – C – 36 - COMPETENCE DECHETS – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA CAN POUR L'UTILISATION DE LA DECHETTERIE DE LA CRECHE

M. le Président indique que la déchetterie de Niort Souché va fermer ses portes pour une durée de 4 à 6 mois, le temps de démanteler l'usine d'incinération sur le même site, à compter du 28 juin 2017. Cette fermeture oblige la CAN à trouver des partenariats pour que les usagers puissent avoir accès à une déchetterie. Celle de La Crèche étant à proximité, il est possible d'y accueillir un flux supplémentaire d'usagers.

Monsieur le Président fait lecture de la convention à intervenir, qui règle les conditions d'utilisation et les conditions financières entre les deux collectivités, et résumer comme suit :

- Horaires d'ouverture de la déchetterie de La Crèche maintenus
- Acceptation du règlement du SMC
- Mise en place de cartes d'accès
- Listes des produits acceptés sur site
- Etablissement d'un bilan mensuel par le SMC des passages et des tonnages
- Travail des agents de la CAN sur le site de La Crèche pour 42h par semaine
- Tarif de création de cartes : 3.16 € ht
- Tarif de passage en déchetterie 3.14 € ht

Il demande au comité syndical de valider la convention, de l'autoriser à la signer, ainsi que l'avenant et toutes pièces à intervenir.

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 37 - Pour : 37 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le comité syndical s'inquiète de l'affluence supplémentaire sur le site de La Crèche. Mme GIRARD informe que le nombre de véhicule peut être bloqué à 10 ou 15 de façon à limiter la présence sur site. Par contre, cette limitation peut induire une file d'attente à l'extérieur de la déchetterie, et M. MATHIS demande que les voitures ne soient pas stationnées sur la route d'accès.

Cette convention est valable pour les particuliers et professionnels, mais les professionnels accueillis doivent payer.

13. Projet photovoltaïque sur l'ancien site d'enfouissement de « La Lande »

N° 13- 27.06.2017 – C – 37 - COMPETENCE DECHETS – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC SERGIES POUR L'INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR L'ANCIENNE DECHARGE D'EXOUDUN

M. le Président donne lecture du rapport suivant :

VU la proposition de SERGIES, concernant l'installation d'une centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge d'Exoudun –La Lande,

CONSIDERANT que les collectivités territoriales se trouvent au cœur du processus de transition énergétique, soutenu par les engagements nationaux, portant à 23 % de la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale de 2020,

CONSIDERANT que la production finale d'électricité d'origine photovoltaïque constitue une réponse à cet objectif,

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux d'aménagement de l'ancienne décharge d'Exoudun, le SMC souhaite donner une nouvelle utilité au site, en installant une centrale photovoltaïque,

CONSIDERANT que ce projet présente un intérêt car

- Les terrains concernés ont peu de valeur écologique ou agronomique,
- La production d'électricité en circuit court apporte de bénéfices pour la collectivité sur le plan économique et social (revenus fiscaux, activités économiques et sensibilisation des habitants)

CONSIDERANT qu'une étude réalisée par SERGIES en a montré le potentiel du site respectant les deux critères essentiels suivants :

La surface au sol disponible est suffisante pour créer une installation d'une puissance de 3.5 mw soit un équivalent consommation de 2100 habitants

La proximité des réseaux électriques.

CONSIDERANT que SERGIES doit réaliser des études préalables (étude technique, notice d'impact, pré-étude de raccordement) et doit déposer une permis de construire, afin de pouvoir présenter ce projet au prochain appel d'offres national.

VU la convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels proposée par SERGIES précisant que :

L'occupant installera une centrale photovoltaïque et en assurera la maintenance et l'exploitation en revendant l'électricité. Il sera responsable de l'exploitation et du fonctionnement de l'équipement. La convention sera conclue pour une durée de 30 ans à compter de la date de mise en services des installations.

La redevance de réservation et d'occupation est fixée à 500 € /ha d'emprise du projet par an avec une formule de révision annuelle.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du SMC approuve ce dossier et autorise le Président à

Approuver la conclusion de la convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels dans les conditions énoncées ci-dessus

Signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Il demande au comité syndical de valider la convention, de l'autoriser à la signer, ainsi que toutes pièces à intervenir.

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 37 - Pour : 37 - Contre : 0 - Abstention : 0

14. Adoption du rapport annuel déchets

N° 14- 27.06.2017 – C – 38 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 DU SERVICE DES DECHETS

M. le Président indique à l'assemblée qu'en vertu des articles L 2224-5 du CGCT, il doit présenter chaque année avant le 30 juin un rapport destiné à l'information des usagers sur le prix et la qualité du service rendu en matière de déchets.

Ce document ayant été adressé avec la convocation, M. le Président demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations à formuler.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical adoptent le rapport annuel 2016 du service des déchets du SMC ci-annexé.

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 37 - Pour : 37 - Contre : 0 - Abstention : 0

M. GUERINEAU indique que ce document est à destination des mairies pour l'acceptation du rapport annuel. Un autre document à destination du public est en cours de conception. Une remarque particulière sur le document : les chiffres pris en compte pour le SMC sont de 2016, par contre les chiffres nationaux sont de 2012. (éléments comparatifs à préciser).

QUESTIONS DIVERSES

Centre de tri :

La date d'arrêt du centre de tri n'est pas connue aujourd'hui, mais l'échéance se rapproche. Il est nécessaire de conventionner pour le tri des déchets, soit avec Poitiers soit avec Angoulême, soit avec Niort. Une discussion est actuellement en cours avec la CAN pour faire un groupement de commande et établir un marché conjoint.

Le marché de la CAN se termine en mars.

M. GUERINEAU demande si le SMC ne devrait pas passer aux nouvelles consignes de tri de façon systématique ?

M. MORICHON répond que c'est compliqué. Il existe des appels à projet tous les deux ans. (2018- 2020-2022). Il est possible de passer aux nouvelles consignes de tri avant mais sans aide financière. Il indique que cette aide est non négligeable, et qu'il serait dommage de s'en passer.

M. CATHELINIEAU demande comment on peut déterminer ce qui vient de la CAN ou du SMC ?
Pour des questions de traçabilité des déchets, des échantillonnages sont réalisés.

M. LARGEAUD demande si on ne peut pas commencer sans avoir fait valider le dossier, et que l'on passe aux consignes de tri quand les déchets seront mélangés à ceux de Niort.

M. MATHIS mentionne qu'il serait plus facile de s'y retrouver si les nouvelles consignes de tri étaient appliquées. Dans le bac d'ordures ménagères se retrouveraient les pots de yaourt, les films plastiques et les barquettes.

M. DUPUIS demande si le tri doit aller jusqu'au papier ?

M. GUERINEAU rappelle qu'il y aurait un problème de valorisation du papier souillé.

M. GARAUULT demande ce qu'il advient des agents, si le centre de tri est fermé ?

M. BILLEROT répond que les agents ont tous été prévenus de la fermeture. L'étude est en cours pour proposer un nouveau poste aux agents. L'objectif est de remplacer tout le monde, soit en déchetterie, soit dans d'autres services. Il est envisageable de réaliser des bilans de compétences pour certains agents.

M. LARGEAU indique que certains postes sont difficiles. Le pré-diagnostic est à finaliser avec les agents. Une autre piste de remplacement est la réutilisation du centre de tri à d'autres fins : permettre de trier au mieux les produits en provenance des déchetteries.

Dates prévisionnelles de réunions pour le deuxième semestre

M. MORICHON indique les dates. A noter une réunion de Commission d'appels d'offres spécifiques aux assurances.

Bureau Syndical :

- 4 juillet 2017 à 9h30
- 5 septembre 2017 à 9h30+ signature CTMA
- 3 octobre 2017 à 9h30
- 7 novembre 2017 à 9h30
- 5 décembre 2017 à 9h30

Comité syndical :

- 26 septembre 2017 à 9h30
- 14 novembre 2017 à 9h30
- 19 décembre 2017 à 9h30

Commission déchets :

- 12 septembre 2017 à 9h30
- 10 octobre 2017 à 9h30
- 28 novembre 2017 à 9h30

Comité Technique/CHSCT:

- Date suivante définie à chaque réunion

Commission bâtiments et voirie:

- 21 novembre 2017 à 9h00 – 10h30

Commission rivières :

- 21 novembre 2017 à 10h30 – 12h30

Commission d'appel d'offres :

- 13 septembre 2017 à 9h30

Fin de réunion à 11h30.

M. BILLEROT invite les élus présents à se rendre à l'accueil du SMC pour participer à la remise des diplômes des agents formés en PSC1.

Le prochain comité aura lieu le 26 septembre 2017 à 9h30, et le prochain bureau le 4 juillet 2017 à 9h30.

Le Président

Le secrétaire de séance

Régis BILLEROT

M. Jean Pierre GARAUULT

